

Le petit

TRONCY

14

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS DE SAINT BONNET LE TRONCY - Janvier 2021



Sommaire du numéro 14

| | |
|--|-----------------|
| Le mot du Maire | Page 2 |
| Actualités et Travaux | Page 4 |
| Les habitants ont la parole | Pages 5 / 6 / 7 |
| Les associations - l'Agenda | Pages 8 |
| Une petite histoire | Page 9 |
| Comptes rendus des conseils municipaux | Pages 9 / 10 |
| Divers | Page 11 |
| Infos pratiques - Etat civil | Page 12 |

Quel début d'année !

Cette nouvelle année 2021 commence comme 2020 a fini, masquée ! Et, à priori, il va falloir s'habituer. «Coronavirus, variants, mesures barrières» sont autant d'expressions auxquelles il nous faudra nous familiariser. Si les habitants de Saint Bonnet ont été peu touchés par ce coronavirus, les impacts n'en sont pas moins grands : isolement, dépression, maladie,... C'est donc un gros challenge qui attend l'équipe municipale. Elle devra tout mettre en œuvre pour recréer du lien social. Cela fait partie des projets pour l'année 2021.

Ces futurs projets tiennent en 4 points :

- Lancer l'étude pour la requalification du musée en commerce (Bar, restaurant, épicerie,...). Déjà 2 architectes ont été contactés pour une étude de faisabilité.
- Agrandir le cimetière dont la saturation n'est pas très loin. Avec le rachat des parcelles de messieurs Gautheret Bernard et François, c'est un agrandissement conséquent avec colombarium et jardin du souvenir qui verra le jour. Le projet est déjà bien avancé aux niveaux des idées. La phase « Etude » va démarrer puis suivront les premiers travaux, nous l'espérons, cet été.
- Depuis septembre 2019, les rencontres du mardi ne désemplissaient pas. Ce rendez-vous a été interrompu par le coronavirus et n'a pas réouvert depuis mars dernier, au grand désespoir des habitués du lieu. La commune vient de racheter la licence de Monique Braillon et dès que nous le pourrons, nous réouvrirons ce lieu par une gestion associative. L'association « Un peu de Lien » en prendra la gestion avec l'aide de bénévoles. Pour le moment, nous devons attendre.
- Nous devrions également voir l'épilogue du ramassage des ordures ménagères. Un accord devrait être trouvé entre la mairie et la COR. Au fond du parking de la mairie, l'ensemble des collectes devrait prendre place, libérant un parking à côté de l'église. Au même endroit, vous trouverez bac à ordures ménagères, bac d'emballage, verre, papiers, vêtements.

Le dernier point est d'actualité. Il s'agit de garantir la viabilité hivernale. Depuis le 30 décembre, nous avons passé près de 2 tonnes de sel en limitant le salage aux endroits critiques. Nous avons subi deux assauts de verglas coup sur coup, bloquant la circulation en de très nombreux points de la commune. Dans le même temps, nous avons également subi les appels téléphoniques de personnes pressées, plus pressées que les autres, souvent agressives, voire insultantes ! Je ne peux tolérer cela !

Je vais donc me permettre quelques mises au point. Les personnes concernées se reconnaîtront. D'abord, la commune a fait le choix depuis de très nombreuses années de ne pas faire de salage systématique afin de préserver nos routes et nos ruisseaux. Cela avait été décidé bien avant que je sois maire, et je trouve ce choix très judicieux. Quand il neige, le déneigement est fait systématiquement. Cependant, certaines portions de routes nécessitent un salage ponctuel pour permettre aux habitants d'aller travailler, d'aller à l'école, ou au laitier de venir récupérer le lait chez les agriculteurs. Le cantonnier et les élus font ce qu'ils peuvent pour intervenir au plus vite, mais bien sûr, ça ne va jamais assez vite ! Surtout le Week-end !

Ensuite, nous avons eu deux gros coups de bruine verglaçante empêchant la circulation sur beaucoup de routes communales. Cela n'était pas arrivé depuis 9 ans ! Alors, un peu de tolérance face à l'ampleur de la situation aurait été agréable. Du lundi 4 au mercredi 6 janvier, nous avons passé notre temps à saler des portions de route et à porter du sel aux habitants.

Car oui, la commune fournit le sel aux habitants et gratuitement. Ce qui, après renseignements pris aux alentours, reste exceptionnel. Ailleurs, les habitants se débrouillent pour acheter leur sel ! Alors, se faire secouer verbalement parce que nous ne livrons pas le sel, c'est trop !

De même, je rappelle que chaque habitant est responsable de son devant de maison (trottoir ou entrée de cour). Les élus et le cantonnier n'ont pas à déneiger ces zones. Parfois, cela est fait malgré tout parce que nous savons le propriétaire trop âgé ou handicapé.



Pour en finir avec ces reproches, je pensais le village solidaire dans les situations difficiles. Visiblement la neige excite tout le monde, enfants adultes et aînés ! Comment peut-on interdire le stationnement devant sa maison à un automobiliste qui cherche juste à poser sa voiture pour la nuit parce qu'il ne peut pas rentrer chez lui. Le comble ? C'est sur la route départementale, qui n'appartient à personne !

Je suis navré quand je pense à ces personnes qui nous disent « ... *avant, quand on allait à l'école, il y en avait un mètre et on disait rien !* » et qui aujourd'hui râlent pour 2 centimètres de neige ;

Je suis navré quand j'entends des habitants revendiquer une route privée tout en réclamant qu'on continue à la déneiger ;

Je suis navré quand je vois des nouveaux habitants venus habiter le village réclamer qu'on leur livre le sel car ils ne peuvent pas rouler et qu'ils n'ont même pas de pneus neige. On vit en zone de montagne, pas dans une métropole ! Le choix de vie en montagne réclame un peu d'humilité, de patience, de sagesse et de solidarité.

Mais où va-t-on ? La bêtise me navre !

Pour toutes ces raisons que je viens de citer, la commune a fait le choix d'améliorer la viabilité hivernale, en :

- déposant dans les lieux critiques, des poubelles fermées avec un stock de sel ;
- achetant une petite saleuse à l'arrière du pick up pour améliorer le salage d'urgence ;

Ensuite d'autres questions se poseront au sein du conseil municipal, comme la fourniture gratuite de sel et le déneigement aux frais de la commune de certaines cours privées.

Voilà ! En me relisant, je me dis que certains d'entre vous penseront que le maire s'est lâché. Oui, mais trop, c'est trop ! On ne peut pas vouloir, le beurre, l'argent du beurre et le sourire de la crémière !

Pour finir ce mot du maire, qui finalement s'est transformé en Vœux du Maire, je tiens particulièrement à remercier un certain nombre de personnes :

- Le personnel communal qui prend souvent les « secouées » à notre place, mais à qui on ne dit pas souvent merci. On peut toujours les critiquer. Mais malgré tout, ils ne comptent pas leurs heures, et sont toujours disponibles quand j'ai besoin d'eux. Merci Christine, merci Geneviève, merci Laurent.
- Merci à Karine, notre ATSEM, qui s'occupe des enfants de l'école avec les maîtresses.
- Merci aux membres du CCAS qui ont cette année fait preuve d'originalité en proposant des colis à l'ensemble des aînés, faute de repas des anciens. Ces colis, composés exclusivement de produits locaux, ont été apparemment très appréciés.
- Merci aux membres du conseil municipal de leur implication auprès de la population dans cette situation difficile que nous connaissons.
- Merci à André qui a accepté de remplacer Laurent le temps de son absence et qui est devenu un expert en salage en 2 week-ends.
- Et un grand merci à mes adjoints pour leur soutien et leur investissement.

A toutes et à tous, je souhaite que cette année 2021 apporte bonheur, santé et joie de vivre ! (et un peu de Zénitude !)

Pascal Touchard

Appels divers

Nouveaux habitants : Vous êtes nouvel habitant dans la commune, faites-vous connaître auprès de la mairie.

Associations de Saint Bonnet le Troncy : Vous avez un message à faire passer, contactez-nous pour paraître dans le prochain numéro du « Petit Troncy ».

Habitants « Mémoire » : Vous avez des histoires sur Saint Bonnet le Troncy. Quelles soient drôles ou plus sérieuses, vous vous rappelez de la construction de tel ou tel lieu, vous vous rappelez du lavoir, Partagez vos souvenirs avec les habitants de Saint Bonnet. Contactez Sylvie Ginot.

Suite à la fermeture du musée, une journée sera organisée sous le préau au printemps, pour permettre à chacun de venir récupérer les objets personnels qu'ils avaient prêtés au musée.

Actualités et Travaux

L'école de Saint Bonnet le Troncy :



L'année 2020/2021 ne compte qu'une classe unique avec Mme Pavon, enseignante et directrice de l'école et Mme Gibert Laure qui remplace Mme

Pavon le mardi. Karine Gardette, l'ATSEM et Geneviève Pierga assurent la garderie du matin, la cantine ainsi que les activités périscolaires.

Mmes Battu et Gonon ont été élues parents délégués. Les effectifs pour cette année sont de 11 élèves (1 TPS, 3 GS, 4 CP et 3 CE1).

Des départs sont prévus fin décembre mais devraient être compensés par des arrivées. Les effectifs sont justes mais devraient ainsi se maintenir.

Le nouveau confinement impose encore plus de gestes barrières : Port du masque obligatoire pour les adultes et pour les enfants de plus de 6 ans, lavage des mains plusieurs fois par jour, aération toutes les 2 heures et nettoyage des classes. En raison de la COVID, les actions scolaires ont été suspendues.

L'activité piscine débutera normalement au mois d'avril et durera jusqu'en juin. Tous les élèves sont concernés. Les évaluations obligatoires pour les CP et CE ont été faites, les résultats sont bons. Un exercice d'incendie et d'intrusion ont été réalisés sur les 6 obligatoires. Le spectacle de Noël n'a pas pu avoir lieu comme tous les ans en raison des interdictions de rassemblement.

Déneigement:

La commune assure le déneigement de l'ensemble de la voirie communale avec un chasse-neige. Par contre, pour des raisons de pollution des cours d'eau et de détérioration de la voirie, la commune ne procède pas à un salage systématique. Seuls les endroits difficiles d'accès font l'objet d'un salage sommaire. Par contre, des sacs de sel seront positionnés dans différents points délicats de la commune. Ils serviront pour le déneigement des routes par les usagers. De plus, pour

vos devants de maison ou vos trottoirs, la commune vous permet de venir chercher un sac de sel à la mairie.

Travaux de voiries

Des travaux de voiries ont été réalisés sur les voies communales, route de Pizeroux ainsi que la reprise d'une sortie de tuyaux d'eau pluviale au lieu dit le Renard.



Les travaux ont été réalisés par la COR.

La petite épicerie

Depuis le mois d'octobre l'épicerie de Saint Vincent de Reins se déplace sur notre commune. Tous les lundis matin de 9h30 à 11h30 Quentin vient vendre ses produits, ainsi que le pain. Nous sommes ravis de cette initiative qui remporte un grand succès.

Alors, n'hésitez pas ! Venez le rencontrer et échanger avec lui.

L'épicerie c'est ici
Commerce de proximité



☎ 04 74 89 68 03

✉ contact@epicerie-saint-vincent.fr



Retrouvez-moi chaque semaine aux horaires suivants avec mon camion magasin :

**SAINT BONNET
LE TRONCY**

Lundi 09:30 - 11:30
Dépôt de pain et de boucherie

**POULE
LES ECHARMEAUX**

Mardi 08:30 - 10:30

Dépôt de boucherie

**MEAUX
LA MONTAGNE**

Vendredi 08:30 - 10:30

Dépôt de boucherie

RONNO
Vendredi 17:00 - 19:00

Dépôt de boucherie

**Alimentation
générale
Fruits & Légumes
Produits frais**

**COMMANDES
POSSIBLES PAR
TELEPHONE**

~
LIVRAISONS

Les habitants ont la parole : Souvenirs d'école

Deux et deux quatre,

Quatre et quatre huit,

Huit et huit font seize.

Répétez, dit le maître !

(L'Oiseau lyre – Jacques PREVERT)

Le souvenir est une image jaunie par le temps.

Années 1948/1959

Le maître à l'époque s'appelle M. Chabrier. Il a trois enfants, deux filles et un garçon. La maîtresse c'est Melle Tachon. Elle est restée très longtemps la maîtresse de l'école des filles. Celle du bas. Elle est tombée malade et n'est plus revenue. Elle disait tout le temps qu'après elle, il n'y aurait plus d'école. Quand elle est partie, elle n'a pas été remplacée. Il y avait une classe unique dans l'école du haut (l'école actuelle) coté garçon, comme chez les filles à l'école du bas (bâtiment de l'OPAC).

Il existait une cantine. C'était Melle Claudia qui préparait, dans l'école du haut, le repas pour tous les enfants qui ne rentraient pas le midi chez eux. Les repas étaient servis dans les classes respectives. C'étaient les enseignants qui s'occupaient des enfants pendant ce temps-là. Chaque élève disposait d'un bureau muni d'un encrier avec un rangement dessous pour y déposer les affaires de classe (cahiers, ardoise, craies, crayons, buvards et livres). Un poêle à bois et à charbon permettait de chauffer la pièce. Le bois et le charbon se trouvaient à la cave. Et les élèves chacun leur tour étaient chargés d'éclairer le poêle. Pour cela ils arrivaient plus tôt le matin afin que la température ne soit pas trop froide en début de classe.

La scolarité commençait à l'âge de 6 ans. A 14 ans, on passait l'épreuve du Certificat d'Etude Primaire qui se déroulait à Lamure sur Azergues. Il y avait bien sûr du français, des mathématiques ... et, entre autres matières, des leçons de morale. Des devoirs étaient à faire à la maison. Le maître était très sévère. Les élèves pouvaient aller « au piquet » ou recevoir des coups de règle sur les doigts.

Pour Noël les enfants recevaient des papillotes. C'est avec le père CHAVASSIEUX que les rois étaient tirés. C'était



Monsieur le curé ou la mairie (les souvenirs sont flous) qui offrait la brioche. Une kermesse était organisée à la fin de l'année scolaire.

Michelle et Amédée

Années 1939/1947

Notre maitresse c'était Melle Chabère, elle était très sévère, on la craignait. Dans la classe, on a été jusqu'à 36 élèves de tous les niveaux. Une douzaine d'élèves mangeaient à l'école, la maitresse faisait la soupe et chacun amenait un petit plus. On faisait un peu de couture et de cuisine pour les plus grandes. Quand la neige arrivait, avec mes 2 sœurs, nous restions parfois 15 jours sans venir à l'école.

Jeanine

Années 1939/1948



Au début, c'était Melle Suzanne Tolas notre maitresse, certains après -midi on faisait du jardinage. Une fois, j'avais un grapin,

Maurice met sa main au sol et moi je lui perce la main (comme si de rien n'était !). Catastrophe !! Son oncle était médecin à St Vincent, il a pu le soigner. Deux jours après, je passe voir comment allait Maurice. Sa mère me dit que je suis bien gentil de venir prendre des nouvelles ! Moi qui pensait me faire disputer !! Bonne surprise ! Après pour mes 10 ans, M. Chabrier est venu en renfort à l'école. Un car d'enfants juifs ou défavorisés est venu sur St Bonnet. Ils venaient de St Fons. Ils venaient de la ville et c'était pas très facile pour nous. Ils étaient logés dans des familles de St Bonnet. A Lyon, il y avait des bombardements, c'était dangereux. Mes parents ont récupéré 2 enfants, un garçon et une fille. A la campagne ils pouvaient manger à leur soûl ! Ils sont restés environ 1 an, je suis resté en contact avec le garçon, c'est aujourd'hui le parrain de mon enfant !

André.

Les habitants ont la parole / suite

Année 1939/1943

Je suis allé à l'école de St bonnet avec Ernest, André, Julo et les autres. Melle Tolas, la maitresse habitait sur place. Elle était assez gentille. On faisait le jardin, on allumait le poêle le matin. Il fumait beaucoup ! On descendait faire catéchisme dans l'école des filles, c'est le curé Jomain qui venait. En décembre 1943, un car d'enfants dans le besoin est arrivé à St Bonnet, tous placés dans des familles. Chez nous il y en avait 2. A cette époque, M Chabrier nouvel instituteur est venu en renfort faire la classe à ces enfants. A la maison, une fois, un des enfants dit à mes parents « *je n'ai pas faim* ». On s'est aperçu par la suite qu'il avait mangé tous les fromages, ou le chocolat dans la nuit !

Jean



Année 1945/1953.

Avec la neige, en descendant de Chevelas, on arrivait à l'école avec les pieds trempés, chaussures et chaussettes. On restait comme ça toute la journée, on avait froid ! A la cantine, on mangeait souvent « du mou » en sauce. Y'a des filles qui se moquaient de moi, je n'aimais pas ça ! Au moment du certificat d'étude la « Tachonnette », comme je l'appelais, (elle m'appelait la « Moreaude »), ne voulait présenter que 2 filles au certificat, avec Marguerite on a insisté pour y aller aussi ! Et on l'a eu toutes les 4 notre certificat ! On avait la messe le 1^{er} vendredi du mois et instruction religieuse tous les vendredis. C'est à l'école que j'ai appris à repriser les chaussettes !!

Michelle

Année 1946/ 1954

Je descendais de Chevelas avec les Moreaud. Avec Emile, on était souvent les 1ers, alors on allumait le poêle. Je mangeais à la cantine tous les jours. Soupe à tous les repas, si on peut appeler ça de la soupe (elle était très claire). Il fallait être sage sinon M. Chabrier, l'instituteur nous donnait des coups de règles sur les doigts, nous tirait les oreilles jusqu'à nous les faire

décoller ! Il était très méchant ! On écrivait souvent des verbes, on était souvent punis ! Quand Jeannot Morel venait couper le bois, c'est ceux de la cantine qui devaient le monter au grenier.



Zézé

Année 1951/1959

Melles Tachon, Arnaud et Thérèse nous ont fait la classe. J'étais souvent punie, je riais facilement, les filles faisaient des singeries et la maitresse croyait toujours que les bêtises venaient de moi ! Le soir chez moi c'était difficile de faire les devoirs, mes parents étaient très occupés. M. Blanc venait me donner des cours à la maison, surtout le français. Une fois j'ai été punie à la récréation de 10h, de 13h et de 16h ! Je ne comprenais pas pourquoi ! En récitant une leçon d'histoire que j'avais apprise difficilement, j'ai dit « Godefroy de Bouillon gras » ! C'était ma façon à moi de me rappeler son nom, sauf que cela m'a échappé ! J'étais quand même très bavarde (cela n'a pas changé !). Pour le certificat d'étude c'est M. Triboulet, le maire, qui nous a emmenées à Lamure.

Monique

Année 1955/1963

C'est Mme Herrier qui nous faisait la classe. Un jour de dictée, quand elle est passée vers moi, j'ai voulu regarder sous sa robe ! Elle m'a vu, s'est retournée, m'a donné une de ces calottes, je m'en souviens encore ! Rien que de le raconter je sens encore ma joue toute rouge ! Il faut dire que je l'avais bien méritée ! J'ai eu la même maitresse de mes 7 ans à mes 14 ans jusqu'à mon certificat d'étude.



Henry

Les habitants ont la parole / suite

Année 1962/1970

Qu'il pleuve qu'il vente, qu'il neige dès l'âge de 6 ans, il fallait partir 1 heure à l'avance pour se rendre à l'école. Nous arrivions dans une belle classe d'un joli vert, avec de grandes fenêtres qui nous laissaient découvrir d'un côté cette belle nature de l'autre notre cour de récréation. On rentrait dans un grand couloir avec un lavabo, plusieurs porte manteaux et à droite, il y avait la salle d'œuvre avec des strapontins et un grand podium qui servait pour les pièces de théâtre, ainsi que de préau les jours de pluie. A gauche, il y avait l'appartement de Melle Tachon Josette notre institutrice qui devait gérer aussi bien les élèves de 6 ans que les plus grands, qu'elle devait présenter au certificat d'étude primaire et au brevet sportif. Au fond de la classe, la maîtresse disposait d'un harmonium, de deux grands tableaux et un petit pour les plus jeunes.

Une journée d'école commençait par la prière, puis il fallait réciter les leçons par cœur, le calcul mental, la grammaire, dictées etc... Ensuite, la récréation : c'était le moment pour discuter avec les copines, jouer à la corde à sauter, à la marelle ; et là on ouvrait notre petit sac en tissus ou se trouvait notre goûter. Melle Tachon frappait dans ses mains la fin de la récréation.

Avant d'entrer en classe les plus grands allaient à la cave chercher du charbon afin de garnir le poêle.

A midi on mangeait à la cantine. Nous allions chercher le repas dans une grande casserole à trois étages et nous mangions en silence.

Avant les grandes vacances nous devions cirer nos bureaux et ranger les livres dans un grand placard. Chaque jour, nous devions remplir nos encriers en faïence blanche avec le bidon d'encre. Nous avions aussi un préau(parking de l'Opac) où se passaient la

gym, corde à monter et ballon prisonnier (etc...). Dans la semaine nous avions catéchisme et plusieurs prières dans la journée. Un chat restait en classe avec nous, il adorait les caresses.

Le soir avant de partir nous devions nous mettre deux par deux dans le couloir et dire : « Au revoir Mademoiselle, merci Mademoiselle ». Ainsi s'achevait la journée !

Geneviève

Année 1956/1964

Le 1^{er} jour d'école, je me suis sauvé, je ne voulais pas y aller ! Ma mère m'a ramené aussitôt. Elle n'était pas contente du tout ! Une autre fois, les plus grands m'ont attrapé par le col et m'ont suspendu dans le vide par-dessus la barrière de la cour ! J'ai eu drôlement peur ! J'avais dû vraiment les embêter !

Alain

Année 1939/1947

Notre maitresse c'était Melle Chabère et à la fin de ma scolarité, Melle Tachon. Il fallait porter du bois pour faire le feu dans le poêle. Elle nous faisait manger. Parfois j'allais en vélo à l'école comme cela, je pouvais rentrer à midi. J'étais très timide et réservée. Dans la classe, une élève faisait tout le temps le chahut. On apprenait un peu à coudre et à faire la cuisine. Le matin, je partais avec la Gabrielle et les filles de la Forêt. Une fois, les garçons étaient descendus dans notre cour. Melle Chabert nous a surpris, elle s'est mise en colère et nous a fait faire une page d'écriture « *Je ne dois pas jouer avec les garçons* ». Mon frère était souvent puni avec M. Chabrier : il le mettait au grenier !

Henriette.



La Classe de M. Mietto, école publique.

La vie des associations

Chasse réunie de Saint Bonnet le Troncy

Le bureau se compose comme suit:

Co-Président (Administratif et gestion de l'association) :

Milsonneau Jérôme

Co-Président (Organisation battues, agrainage et dégâts) :

AUGAY Romain

Vice Président : Dumas Michel

Trésorier: Echallier Remy / Vice trésorier: Augay Daniel

Secrétaire: Chizelle Yoan / Vice secrétaire: Chizelle Gerard

Membres actifs: Echallier Pascal / Charmette Gilles

Cette saison de chasse 2020/2021 est très particulière en raison de la crise sanitaire que nous subissons tous. Malgré tout, nous avons pu chasser en respectant les consignes sanitaires et faire quelques beaux prélèvements comme ce sanglier de 112 kg, aidés par nos amis chasseurs de Meaux la Montagne.

Depuis le confinement, nous pouvons encore chasser mais avec des consignes sanitaires beaucoup plus contraignantes auxquelles nous nous adaptons. De ce fait, nous pouvons continuer à pratiquer notre passion.

Contact Jérôme Milsonneau : 06 65 86 36 89



La boule du Ronçon

Année difficile pour l'association, le confinement dû à la COVID ne nous a pas permis d'organiser nos concours de boules.

Nous en avons profité pour organiser une journée de corvée pour enlever du gore sur le boulodrome et le remettre à niveau.

En espérant vous retrouver en 2021

Contact : Mr Bernard Vignon : 06-04-09-34-31



Les mardis de Saint Bonnet :

Les mardis de Saint Bonnet, n'ont toujours pas l'autorisation de reprendre. Néanmoins, dès que cela sera possible, nous vous en informerons.

Geneviève, Marie Annick et Sylvie.

Contact Ginet Sylvie 06 62 38 94 82

A voir, A faire : l'Agenda

Les Vœux du maire : Les conditions sanitaires ne permettent pas aujourd'hui de rassembler la population. Aussi les vœux de la municipalité aux habitants sont annulés.

Randonnée pédestre: La randonnée de Saint Bonnet aura lieu le 25 avril 2021.

Les autres rendez vous vous seront communiqués ultérieurement, en fonction des conditions sanitaires.

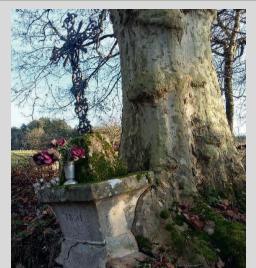
Petit patrimoine

Petit patrimoine : La nature est toujours la plus forte.

Lors d'une petite balade route du Ronçon, vous pourrez découvrir un platane centenaire.

Une croix a été installée devant lui en 1821, la croix Etienne Plasse.

La nature reprend ses droits. Notre platane prend dans ses bras la croix et commence à l'envelopper de ses racines...





L'histoire de Benoit, bagnard du Haut beaujolais.

La galère !...

Quand on rêve d'un prince parmi ses ancêtres et que l'on trouve un bagnard....

M. Benoit Aubonnet habitant la paroisse de Saint Bonnet le Troncy, exerçant la profession de voiturier a été condamné en 1754 et envoyé au bagne à Toulon.

A son arrivée à Toulon, Benoit a été inscrit sur le registre du bagne avec :

- Son nom : Aubonnet Benoit
- Son âge : 62 ans (en réalité il a 57 ans mais il s'est déclaré plus âgé, car il sait que les prisonniers de plus de 60 ans sont un peu moins maltraités).
- L'année de condamnation : 1754
- Le prénom de son père : Jacques Aubonnet (mentionné décédé)
- Le nom de sa mère : Gueydon Pierrette (mentionné décédée)
- Le nom de sa femme : Giroux Marie (Giraud)
- Son lieu de naissance : St Borme (?) (St Bonnet)
- Son matricule : 7960

Comme tous les détenus, après avoir croupi quelques mois en prison la plus proche de St Bonnet, il intègre « la Chaîne » des prisonniers qui descend du nord de la France et passe par le Beaujolais pour rejoindre à pied la ville de Toulon.

Ces groupes de plusieurs dizaines de forçats sont enchaînés deux à deux (d'où le nom de chaîne) et sont conduits sous la contrainte par des gardes, avec peu de nourriture, en passant par les places publiques des villes afin que ces hommes soient vus par les habitants pour faire dissuasion auprès du peuple.

Tous les condamnés n'arrivent pas à destination ; une partie (les plus vulnérables), meurt en route.

Benoit a été condamné pour commerce illicite de sel (faux saunage) comme beaucoup de bagnards.

En effet à cette époque existe la Gabelle, un impôt très

populaire et très élevé sur le sel, dont le montant est inégalement réparti suivant les régions de France. Ceci favorise un marché noir du sel très important malgré la grande répression de la sénéchaussée.

Le prix du sel est donc très différent entre le Lyonnais (petite gabelle) et la Bourgogne (grande gabelle). St Bonnet se trouvant à la limite des deux régions reliées par le chemin appelé maintenant GR7 et à l'époque « route du sel », Benoit étant voiturier on peut imaginer la suite de l'histoire !...La tentation de déplacer du sel d'une région à l'autre !

A partir de 1748, sous Louis XV, les galères sont plus ou moins abandonnées car elles ne sont plus assez efficaces pour la guerre, si bien que les prisonniers sont cantonnés dans des bagnes. A celui de Toulon, les détenus sont employés à travailler au port et à la construction de l'Arsenal de la ville. A partir de cette époque les conditions des forçats sont un peu moins inhumaines, ils sont mieux nourris que sur les galères et ils touchent une solde.

C'est le cas de Benoit car il en est revenu. On ne connaît pas la durée exacte de sa peine qui a été de moins de 5 ans car il était présent chez le notaire le 11/01/1759 pour un acte de reconnaissance de dette. On peut en déduire que Benoit devait être solide car il a vécu jusqu'à l'âge de 80 ans.

Il faut dire que 50% des prisonniers mouraient sur les galères !

Benoit Aubonnet né le 03/12/1697 à St Bonnet le Troncy

Baptisé le 04/12/1697 à St Bonnet,

Marié le 21/12/1718 à St Bonnet avec Marie Giraud, ils ont eu 8 enfants de 1721 à 1744.

Décédé le 31/01/1777 à St Bonnet.

Transcrit par Sylvie Ginet (d'après les écrits André Aubonnet)



Extraits des Comptes-rendus du conseil.

CM du 25 septembre 2020

Excusés: Mme SANLAVILLE Karen, M. PERRON Jean-Claude, M. BUSCHI Emmanuel, Mme BONNET Marie-Annick.

Le compte-rendu de la séance du 28 août 2020 est approuvé à l'unanimité

1 – Bilan des commissions

Voirie:

M. Raphaël BATTU informe le conseil municipal que les travaux à la Bonne, à l'Allier et au Renard ont été effectués.

Le PATA est repoussé.

L'entreprise Fougerard interviendra fin octobre.

M. Laurent Burnand, cantonnier est en arrêt jusqu'au 22 novembre 2020.

RLN:

L'élection du Président et des Vices Présidents a eu lieu.

Syder:

Le Devis concernant le remplacement des projecteurs vers

l'église a été envoyé au Syder.

Ecole:

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la famille Gonon a vendu sa maison ainsi que la famille Vallet/Roig.

2 – Cimetière

Monsieur le Maire informe le conseil municipal informe que M. Gautheret Bernard et François acceptent tous deux de vendre les terrains à 5€ le mètre carré.

Un relevé de niveau devra être fait par un géomètre.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu un architecte en présence de M. Emmanuel BUSCHI.

Après avoir entendu M. le Maire, le conseil municipal vote à l'unanimité des présents et **décide** d'acheter les parcelles AB 0245 (523m2), AB 0042 (138m2) et AC 0024 (530m2) à M. Gautheret François pour un montant total

de 6500€ ainsi que la parcelle AB 0246 (903 m²) à M. Gautheret Bernard pour un montant de 4500€.

3 – tarif cantine :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a pris la cantine scolaire en gestion, et à ce titre, elle peut revoir le prix du repas facturé aux familles. Depuis 2 ans le prix du repas est fixé à 3,20€. Le conseil municipal après avoir écouté M. Le Maire, **maintient** à l'unanimité le prix du repas de la cantine scolaire pour la saison 2020-2021.

4 – Questions diverses :

A partir du 19 octobre 2020 tous les lundis entre 9h30 et

11h une épicerie ambulante (St Vincent de Reins) sera stationnée sur le parking derrière le monument aux morts.

Le devis de la société Lacombe concernant le broyeur est de 3500€.

Que le disjoncteur du compteur électrique prenant en charge l'église, le musée et le local technique a grillé.

Monsieur le Maire souhaite maintenir la fermeture de la salle des Fêtes et le boulodrome jusqu'au 31/10/2020. Le conseil municipal **maintient** fermés la salle des Fêtes et le boulodrome jusqu'au 31 octobre 2020 à l'unanimité.

Fin de séance à 22h00.

CM du 27 Novembre 2020

EXCUSE: Mme SANLAVILLE Karen,

Le compte-rendu de la séance du 25 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité

1 – Bilan des commissions

Voirie : M. Raphaël BATTU informe le conseil municipal qu'il subsiste des problèmes pour le PATA sur plusieurs communes.

Le PATA au lieu-dit Pizeroux et Renard est fait. L'entreprise Fougerard intervient actuellement pour passer l'épareuse Les fossés doivent être faits en décembre ou janvier.

Syder : M. Emmanuel BUSCHI informe l'assemblée que le comité va avoir lieu le 8 décembre.

Les spots à l'église sont changés. L'entreprise devra revenir une journée pour les régler.

Une demande d'installation pour une prise électrique au lavoir (Epicier) est faite au SYDER.

Ecole : Monsieur le Maire informe l'assemblée que cette année l'effectif de l'école est de 11 élèves. Les prévisions pour 2021 sont de 11 élèves. Les travaux demandés ont été effectués.

2 – Cimetière

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu le devis de l'étude de faisabilité concernant l'extension du cimetière communal de la part de M. VERNEY CARRON Jean-Michel, architecte paysagiste. Ce devis est de 5040€ TTC.

Le conseil municipal, après avoir écouté M. le Maire, **accepte** à l'unanimité le devis de Faisabilité de l'architecte paysagiste, M. VERNEY CARRON d'un montant de 5040€ TTC.

3 – Rallye Charbonnière :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le rallye de charbonnière organisé le 23 et 24 avril 2021 prévoit de passer sur notre commune.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et voté, **accepte** le passage du Rallye de Charbonnière le 23 et 24 avril 2021 (3 Contre ; 5 Pour et 2 Abstentions)

4 – Cor :

Développement durable et transitions écologique :

Mme Marie-Annick BONNET informe le conseil municipal que la COR a l'objectif de devenir un territoire à énergie positive à l'horizon 2050 : développer la production des énergies renouvelables issues des ressources locales.

Actuellement ces énergies renouvelables ne représentent que 10% de la facture énergétique totale. (dont bois 90% et photovoltaïque 10%).

Des aides peuvent être apportées aux communes par le biais du SYDER. Concernant le photovoltaïque, des aides existent déjà pour les particuliers. Pour les collectivités, les communes doivent trouver des investisseurs ou financer leurs investissements.

Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics - exercice 2019.

M. le Maire présente aux membres du conseil municipal les rapports annuels 2019 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, d'assainissement et des déchets, mis à la disposition du public pour consultation sur place.

Le conseil municipal après avoir écouté Monsieur le maire et délibéré à l'unanimité **approuve** les rapports annuels de l'exercice 2019

Groupement de commande de panneaux signalétiques

Le Conseil Municipal **approuve** le principe de la constitution d'un groupement de commandes avec la COR, Pour l'achat de panneaux signalétiques et **décide** d'y adhérer

Transfert de pouvoirs de police

Monsieur le Maire indique à l'assemblée la nécessité de prendre un arrêté concernant le non-transfert de pouvoir de police à la COR.

5- Questions diverses

Monsieur le Maire informe le conseil municipal :

Qu'il a contacté M. Pontet pour qu'il essaye de manœuvrer avec le camion poubelle sur le parking de l'école ;

Que l'arrêt de travail de M. Burnand est prolongé. M. Grange le remplacera jusqu'à fin janvier 2021 à mi-temps ; Qu'une coupure EDF aura lieu le 10 décembre au Janicot.

Fin de séance à 22h30.



Recyclage des déchets:

Tous les flux ne sont pas collectés dans toutes les déchèteries. Voici la liste des déchets acceptés par déchèteries.

Certains déchets sont strictement interdits:

Bouteille de gaz, Pneus jantés, Pneus agraires et PL, pneus souillés, Extincteurs et Panneaux solaires

| Déchèteries | Amplepuis | Cours | Saint-Marcel- l'Éclairé | Saint-Nizier- d'Azergues | Bourg-de- Thizy |
|-------------------------------|-----------|-------|----------------------------|-----------------------------|--------------------|
| Amiante | | | X | | |
| Batteries | X | X | X | X | X |
| Bois | X | X | X | X | X |
| Capsules Nespresso | X | X | X | X | X |
| Cartons | X | X | X | X | X |
| Cartouches d'encre | X | X | X | X | X |
| Couettes et oreillers | | | X | X | X |
| DDM | X | X | X | X | X |
| DEEE - Écrans | X | X | X | X | X |
| DEEE - Gros froid | X | X | X | X | X |
| DEEE - Hors froid | X | X | X | X | X |
| DEEE - PAM | X | X | X | X | X |
| DEEE - Radiateurs | X | X | X | X | X |
| Encombrants | X | X | X | X | X |
| Ferraille | X | X | X | X | X |
| Gravats | X | X | X | X | X |
| Huiles de friture | X | X | X | X | X |
| Huiles de vidange | X | X | X | X | X |
| Lampes | X | X | X | X | X |
| Mobilier | X | X | X | X | X |
| Papier | X | | X | | X |
| Piles et accumulateurs | X | X | X | X | X |
| Plastiques durs | X | X | X | | X |
| Plâtre en mélange | | | | | X |
| Plâtre propre | X | X | X | | X |
| Pneumatiques | X | | X | X | X |
| Radiographies argentiques | X | X | X | X | X |
| Textiles, linge et chaussures | X | X | X | | X |
| Végétaux | X | X | X | X | X |
| Verre | X | | X | | X |

DDM : Déchets dangereux des ménages (Aérosols, peintures, produits chimiques, ...)

DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques.



Etat civil.

Décès :

M. FLOQUET Jérôme, le 24 juin à St Bonnet.
 Mme PHILIPPE Josette, née Nony, le 26 juillet à St Bonnet.
 M. LAROCHE Jean Henry, le 14 aout à Thizy les Bourg.
 M. HAON Raymond, le 29 septembre à St Bonnet.
 M. CHIZELLE Francisque, le 04 octobre à Amplepuis.
 M. CHIZELLE Jules, le 28 octobre.
 M. PRALUS Victor, le 13 novembre.
 M. VALLET Robert, le 17 novembre.
 Mme FREISS Raymonde, née Bouvard, le 20 novembre.

Naissance :

DUMONTET Anna, le 17 juillet.
 LELIEVRE Justine, le 20 juillet.
 MICHAL Jarod, le 09 septembre.

Nouveaux Habitants:

Famille EVARISTO
 Melle MICHOLLET Anaïs - M FARRANDS Romain
 M. POTTIER Franck.



Informations pratiques.

Secrétariat de MairieHoraires d'ouverture au public :

- Lundi de 8h30 à 11h30, 13h30 à 17h00
- Mardi, Jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30

Permanences du Maire ou des adjoints

Le samedi Matin de 10h à 11h ou sur rendez-vous.

Location des installations communales

Salles des fêtes : 200 € + 50€ ménage (habitants) ou 300 € + 50 € ménage (extérieurs)

Boulodrome : réservation obligatoire pour local, barbecue ou four.

Abri du musée : Gratuit mais réservation obligatoire.

Salle des associations : gratuit mais réservation obligatoire.

Déchetterie de St Nizier D'Azergues

Contact : 04 74 02 01 51

HORAIRES .

Lundi : 14h - 17h30

Jeudi: 9h - 12h

Mercredi : 9h-12h / 15h - 17h30

Samedi : 9h - 12h / 13h- 17h30

Trésorerie**Trésorerie de Thizy-les-Bourgs.**

2 rue Edouard Millaud
 69240 Thizy-les-Bourgs
 Tél : 04 74 64 03 79

Centre des impôts de Tarare

22 Rue Etienne Dolet
 69170 Tarare
 Tél : 04 74 63 03 53

Transport à la demande

Pour bénéficier du transport à la demande, vous devez vous inscrire en remplissant un dossier.

Une fois la demande acceptée, vous achetez vos tickets et vous appelez un numéro pour être pris en charge.

Mairie de Saint Bonnet le Troncy :

Téléphone : 04 74 02 02 20

Fax : 04 74 04 75 82

Courriel : mairie@saintbonnetletroncy.net

Site web : www.saintbonnetletroncy.net

Comité de rédaction :

Pascal Touchard - Sylvie Ginet - Marie Annick Bonnet

Prochain numéro du Petit Troncy : juin 2021